

DEMANDE DE DÉROGATION TEMPORAIRE AU RÉGIME HORAIRE
en application de l'arrêté préfectoral n° 07-05235

Je soussigné(e)

Adresse personnelle :

N° de téléphone : .../.../.../.../... mail :@.....

Agissant en tant qu'exploitant de l'établissement :

situé :

Ai l'honneur de solliciter une dérogation horaire temporaire pour :

- Une soirée individuelle ouverte au public**, intitulée :,
Dérogation jusqu'à 2 h 00 du matin.
- Une soirée individuelle privée non ouverte au public**, type noces, banquet...
(uniquement sur invitation, la clientèle habituelle devra avoir quitté l'établissement à 1 h 00 du matin).
Dérogation jusqu'à 4 h 00 du matin à l'occasion de :
- La manifestation collective**, présentant pour la commune un
intérêt culturel, touristique ou sportif en dehors de tout intérêt économique privé. (comme par exemple :
le festival du court métrage, Clermont fête ses étudiants, ...)
Dérogation jusqu'à 4 h 00 du matin.
la nuit du / / au / /

☞ Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation que vous voudrez bien m'accorder notamment dans les domaines de protection des mineurs contre l'alcoolisme et de la répression de l'ivresse publique.

☞ Je m'engage à n'apporter aucune gêne à la tranquillité du voisinage.

☞ Je certifie exactes les informations déclarées ci-dessus.

Fait à Clermont-Ferrand, le/...../.....

Signature

**NB : Demande à remplir et à déposer en Mairie au Centre Municipal Allagnat - 15 Mail d'Allagnat au 5^{ème} étage
DCUPEP – Service Commerce**

**Par mail : dcupep-commerces@ville-clermont-ferrand.fr
au plus tard 1 mois avant la date fixée de la soirée.**

Documents de référence :

- Code de la Santé Publique : *Articles L 3321-1 à L 3355-8 et R 3352-1 à R 3353-5-1*
- Arrêté préfectoral n° 07-05235 du 18 décembre 2007 modifié
- Charte de qualité de la vie nocturne du 12 septembre 2012 modifiée